



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres médico-sociaux

Question écrite n° 57175

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les inquiétudes des familles et des associations représentant les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, suite à l'entrée en vigueur de la loi hôpital, patients, santé, territoire. La compétence des agences régionales de santé créées par cette loi s'étendant désormais à l'ensemble du secteur médico-social, ces interlocuteurs craignent en effet que les besoins spécifiques de ce secteur ne soient plus pris en compte de manière satisfaisante. Ils s'inquiètent en particulier de la suppression des comités régionaux de l'organisation sociale et Médico-sociale (CROSMS), laquelle entraîne une profonde modification des procédures d'autorisation des établissements et services médico-sociaux. Il lui demande en conséquences quelles assurances elle est en mesure d'apporter aux associations et aux familles concernées quant aux moyens qui seront consacrés à la prise en charge et à l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57175

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 2009, page 7787

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)